

Pays de Vaud et évêché de Bâle en 1814 : le problème de la compensation

Autor(en): **Bouquet, Jean-Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **25 (1975)**

Heft 1/2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAYS DE VAUD ET ÉVÊCHÉ DE BÂLE
EN 1814:
LE PROBLÈME DE LA COMPENSATION

Par JEAN-JACQUES BOUQUET

«Nous, Vaudois, avons à l'égard du Jura une dette d'honneur. Notre liberté, exhumée de l'histoire par les armes françaises en 1798, couverte en 1803 par la médiation de Bonaparte, ne s'est affermie vraiment qu'en 1815, lorsque les Puissances de Vienne livrèrent le Jura à Berne pour compenser la perte du Pays de Vaud. Si l'Ancien Evêché de Bâle n'était alors devenu territoire bernois, si la Confédération vermoulue des XIII Cantons s'était reconstituée telle quelle après la tourmente révolutionnaire, qui saurait encore qu'un matin d'avril où il avait gelé sur les vignes, Jean-Daniel-Abram Davel est mort seul, trahi, aux bois de justice de Vidy?»

Ces phrases nettes, claires, définitives, qu'un avocat et journaliste politique vaudois¹ écrivit en 1963 dans le contexte de la question jurassienne méritent que l'on y regarde de plus près, que l'on examine, sur les sources², si la liberté, ou, disons, l'indépendance vaudoise fut vraiment affermie lorsque les puissances livrèrent, ou, pour

¹ ANDRÉ MANUEL, préface à *Le Jura des Jurassiens*, textes réunis par ROLAND BÉGUELIN, Lausanne, 1963, p. 11.

² La plupart des documents que nous utiliserons ont été publiés, notamment par CASIMIR FOLLETÊTE, *Les origines du Jura bernois*, Porrentruy, 1888 (ci-après: FOLLETÊTE) ou dans les *Acten des Wiener Congresses in den Jahren 1814 und 1815*, éd. JOHANN-LUDWIG KLÜBER, 9 vol., Erlangen, 1815-1835 (ci-après: KLÜBER). Notre propos est d'en faire la synthèse, et d'y ajouter quelques éléments nouveaux, tirés principalement de la correspondance de Monod et de F.-C. Laharpe.

user d'un terme moins affectif, attribuèrent le Jura à Berne, si le lien entre les deux événements est si fort et si nécessaire. De plus, les deux circonstanciels de condition sont-elles les deux aspects d'une même hypothèse, ou sont-elles deux hypothèses différentes? En d'autres termes, est-ce parce que l'ancien Evêché de Bâle est alors devenu bernois que la Confédération des XIII cantons ne s'est pas reconstituée et que l'on sait encore qui fut Davel? C'est ce à quoi nous allons essayer de répondre.

Tout le monde connaît la fameuse proclamation du gouvernement patricien bernois restauré, du 24 décembre 1813, et la réponse que lui opposa le Petit Conseil vaudois le 27³. Encore faut-il relever que la proclamation, qui sommait les cantons de Vaud et d'Argovie de livrer leur matériel militaire et le contenu de leur caisse, déclarait que l'antique et respectable constitution bernoise, éprouvée par les siècles, devait rester à la base du futur Etat, avec la concession qu'un nombre considérable de familles tant de l'Argovie que du Pays de Vaud et du canton de Berne proprement dit obtiendraient le droit de bourgeoisie de la ville, et enfin daignait promettre qu'on ne rechercherait pas les auteurs, ni les complices de délits politiques, leur assurant à tous une pleine amnistie, n'était pas approuvée par tous les Bernois. «Ils ont donc perdu le sens» s'écria le général de Watteville en la lisant⁴. Elle eut en tout cas pour effet de susciter une réaction unanime et d'établir une solidarité entre les Etats de Vaud et d'Argovie qui se manifestera tout au long de la crise. Un homme aussi peu suspect d'agitation révolutionnaire et de parti-pris antibernois que Ferdinand de Roveréa trouve que son style semblait tendre à humilier ou à choquer ceux auxquels il était spécialement adressé⁵.

Voulue par le parti ultra à Berne et par l'agent autrichien Senft-Pilsach, elle était moins nettement soutenue, semble-t-il, par Metternich lui-même. «Dès que [Bubna] fut à Lausanne, dit Roveréa,

³ Publiées notamment par E.-H. GAULLIEUR, in AUGUSTE VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, 2^e éd. Lausanne, 1854, t. III, pp. 228-230, 233.

⁴ WILLIAM MARTIN, *La Suisse et l'Europe en 1813-1814*, Lausanne, 1931, p. 153.

⁵ FERDINAND DE ROVEREA, *Mémoires*, publiés par C. DE TAVEL, t. IV, Berne, Zurich, Paris, 1848, p. 186.

j'allai le trouver; il aborda d'emblée la position du canton de Vaud, me donnant à entendre qu'il avait été invité par le prince de Metternich à coopérer en passant à Lausanne à la réunion du Pays de Vaud à Berne, en abolissant à cet effet le gouvernement vaudois; que cependant le Ministre s'était refusé à lui en donner l'ordre, le laissant au contraire libre d'agir selon les circonstances, et d'après l'opinion de la saine partie des habitants; responsabilité d'autant plus gênante, que nulle donnée suffisante ne l'éclairait sur le degré de foi que méritaient les assertions à ce sujet des régénérateurs éventuels de l'aristocratie bernoise⁶.»

Cette tentative de reprendre le Pays de Vaud aurait pu être conduite de façon toute différente, et finalement beaucoup plus habile. Lorsque Gingins-Chevilly et Pilichody vont trouver en mars, de la part de Berne, les souverains alliés en France, ils communiquent à Laharpe les intentions de la république qui les mande, de tendre la main aux Vaudois et aux Argoviens en leur accordant une place raisonnable dans le Grand Conseil et en tenant ouverte la bourgeoisie de Berne. Mieux: les gouvernements de Berne, Argovie et Vaud conviendraient de se réunir en un seul canton qu'on appellerait comme on voudrait⁷. «Je leur ai témoigné mon regrêt, écrit Laharpe dans une lettre à Monod, que ces bases libérales n'eussent pas remplacé la proclamation du 24 décembre⁸.» Par la suite, lorsque Berne fait ses dernières tentatives pour recouvrer l'Argovie,

⁶ *Ibid.*, p. 209.

⁷ Archives cantonales vaudoises (ACV), J 164, «Délibérations et préavis du Conseil d'Etat sur les affaires de la diète fédérale», 24 mai 1813–10 décembre 1814, p. 163.

⁸ Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), Fonds Monod, Km 123, Lettres de Laharpe à Monod (ci-après: LAHARPE, *Lettres*), n° 24. Avec moins d'ironie, Stapfer écrit à Laharpe le 14 mai: «Si j'avais la certitude qu'ils exécutassent loyalement leur décret du 3 Février 1798, je serais le premier à concourir à la réunion. Mais je ne puis dans cette réunion voir qu'un asservissement [...].» RUDOLF LUGINBÜHL, *Phil. Alb. Stapfer, helvetischer Minister der Künste und Wissenschaften (1766–1840)*, Bâle, 1902, pp. 463–464. Cf. l'article de MARIE-CLAUDE JEQUIER, «F. C. Laharpe, le canton de Vaud et Berne en mars 1814», in *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 22–23, Genève, 1970, pp. 45–62, qui contient entre autres le texte de plusieurs lettres de Laharpe.

elle insiste sur le fait qu'elle ne la considérera pas comme un pays sujet, mais qu'elle lui accordera l'égalité avec le reste de son territoire. Mais encore ne veut-elle pas se déjuger: «La députation bernoise à la Diète, au lieu d'attribuer la proclamation du 24 décembre, comme on était implicitement enclin à l'admettre, aux cales d'une minorité illégale et de la rendre ainsi plus excusable, déclara impolitiquement qu'elle avait été l'objet et le résultat d'une longue et orageuse délibération du Grand Conseil⁹.»

Au fond, les historiens ont accordé trop d'importance à ce document. Il est certain qu'il suscita un émoi considérable; lorsque le Grand Conseil vaudois se réunit, le 29 décembre, bon nombre de ses membres croyaient s'assembler pour la dernière fois¹⁰. Et encore, si Monod écrit plus tard que c'est uniquement à la bienveillance d'Alexandre, donc de Laharpe, que Vaud doit son indépendance, car le vœu unanime des Vaudois n'eût pas suffi¹¹, il faut noter que le 12 janvier 1814, il envoie au Petit Conseil une lettre affirmant que les Bernois sont disposés à abandonner toute prétention sur Vaud, et même à faire là-dessus une renonciation formelle, «bien entendu qu'il ne seroit question que de la partie conquise en 1536» (on excepterait donc Aigle et le Pays d'Enhaut¹²). Le même jour, le Petit Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de retenir les gazettes étrangères qui contiendraient l'acte de Berne si elles contiennent aussi l'arrêté du 27 décembre, ce qui est le cas de la Gazette de Francfort, que le juge de paix du cercle d'Orbe avait

⁹ ROVEREA, *op. cit.*, p. 242.

¹⁰ *Ibid.*, p. 214.

¹¹ HENRI MONOD, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Confédération des 22 Cantons suisses en 1815* (ci-après: MONOD, *Mémoires de 1815*), Lausanne, BCU, Fonds Monod, Kc 22, p. 53. Monsieur le Professeur Jean-Charles Biaudet, qui va publier incessamment ce manuscrit, a bien voulu nous autoriser à le consulter; nous l'en remercions ici.

¹² ACV, J 205, «Correspondance des députations à la diète fédérale», novembre 1813 à décembre 1814, fol. 32. La *Gazette universelle allemande* affirme également: «On croit plus que jamais que les dix-neuf cantons de la confédération continueront à subsister avec quelques modifications exigées par les circonstances». Citée par la *Gazette de Lausanne*, 14 janvier 1814, p. 3.

retenue¹³. Le Conseil d'Etat vaudois n'a jamais aimé les excès de zèle...

Il ne faut pas surestimer les appuis dont les aristocrates bernois jouissaient auprès des Alliés, et même auprès de l'Autriche. Selon William Martin, les préoccupations autrichiennes étaient d'abord militaires. Il s'agissait de traverser la Suisse, malgré la proclamation, bien tardive, de sa neutralité, et surtout malgré les répugnances du tsar; or, Senft et le comte Jean de Salis-Soglio, parlant au nom du comité des aristocrates suisses à Waldshut, avaient persuadé les militaires autrichiens, puis Metternich, qu'il n'y aurait pas de sécurité pour l'armée dans les nouveaux cantons, qu'il fallait par conséquent restaurer les patriciats, et que la Suisse entière suivrait avec enthousiasme. Ces prévisions ne se réalisèrent pas¹⁴.

Il y avait aussi, et surtout, bien sûr, l'appui d'Alexandre. Le 20 octobre, il avait dit à Jomini: «Soyez tranquille. Je regarde les Vaudois comme les miens, car mes frères, mes sœurs et moi-même en avons toujours été et en sommes toujours entourés¹⁵.» Et dans ces derniers jours de 1813, les instructions à Capo d'Istria traduisent cette sympathie en actes: «Le canton de Berne, tout en ayant le droit de se reconstituer n'en avait aucun pour procéder à l'incorporation du Canton de Vaud et de l'Argovie. Ainsi cette dernière partie de ses actes ne sera dans aucun cas reconnue par les Alliés et Leurs Majestés la considéreront comme non avenue¹⁶.»

¹³ Lausanne, Chancellerie cantonale, Délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, vol. 61, 3 janvier 1814–1^{er} avril 1814, p. 60.

¹⁴ WILLIAM MARTIN, *op. cit.*, pp. 172–73. GAULLIEUR, *op. cit.*, p. 230, écrit aussi: «[Metternich] comprit immédiatement la faute qu'avait commise son agent secret Senft-Pilsach». RUDOLF WITSCHI, «Bern, Waadt und Aargau im Jahre 1814», in *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. 28, 1925, p. 1, est encore du même avis: «Pour préparer l'entrée des Alliés à sa manière et arracher la Suisse, en une de ses régions importantes, à l'influence française, Metternich avait amorcé cette intrigue; Vaud et l'Argovie en étaient l'appât».

¹⁵ W. MARTIN, *op. cit.*, p. 145.

¹⁶ *Ibid.*, p. 187. La lettre du tsar à Laharpe, le 3 janvier 1814, ne fait que confirmer ces dispositions. ARTHUR BOEHTLINCK, *Frédéric-César Laharpe*, adaptation du Dr Oscar Forel, Neuchâtel, 1969, pp. 333–34.

L'indépendance vaudoise a donc été beaucoup moins menacée qu'on a voulu le dire, ou, si elle l'a été, c'est dans une période très brève, due au fait que la guerre durait encore et que ce que l'on reprochait aux Vaudois, c'était moins leur liberté que leur bonapartisme. On le voit au Quartier général des Alliés. «Laharpe, Jomini et quelques autres révolutionnaires suisses, écrit Metternich dans son autobiographie, avaient vivement insisté auprès du Czar sur ce qu'ils appelaient le respect de la neutralité helvétique [...] Laharpe et les Vaudois craignaient le retour de l'ancien ordre de choses, qui aurait pu coûter aux nouveaux cantons leur existence politique. En sauvant cette existence, ils espéraient arriver plus tard à faire triompher dans les anciens cantons le système démocratique pur. Enfin, Laharpe et ses amis voulaient que la Suisse fût un asile toujours ouvert pour les révolutionnaires de la France et de tous les autres pays occupés par les alliés¹⁷.» On le verra plus tard à Vienne.

De Chaumont, Laharpe écrit à Monod le 8 mars 1814: «Les trois grandes puissances sont unies pour terminer nos affaires, et il faut espérer que leurs envoyés arriveront assez tôt pour prévenir les voyes de fait, mettre un terme aux menaces ou aux forfanteries des uns, aux craintes et au désespoir des autres. Les nouveaux cantons demeureront ce qu'ils sont; tranquillisez-les donc, ceux d'Argovie et de Vaud en particulier... S'il était question, dans la suite, de quelques indemnités, pour avoir plus sûrement la paix, elles n'auront rien d'allarmant¹⁸.» Quelques jours plus tôt, le 23 février, il mandait: «Mulinen travaille fortement pour recouvrer l'Argovie¹⁹.» Il s'agit de l'Argovie, déjà plus du canton de Vaud.

A Berne, le document du 24 décembre est le seul où l'on envisage sérieusement de reprendre le Pays de Vaud. Si la renonciation officielle n'a lieu qu'en juillet 1814, dès le mois de mars, le

¹⁷ *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich*, publiés par son fils le prince Richard de Metternich, Paris, 1880, 8 vol., t. I, p. 175. Quant à Senft-Pilsach, il parle du «jacobinisme Vaudois – Aaraiien – observez que je suis loin de vouloir dire Argovien». Cité par WITSCHI, art. cité, p. 4, n. 7.

¹⁸ LAHARPE, *Lettres*, n° 23.

¹⁹ *Ibid.*, n° 21.

rapport de Muralt, envoyé du gouvernement bernois, sur sa mission à Zurich, ne parle que de l'Argovie. Berne émettra tout au long de l'année des prétentions *financières* sur ses anciens sujets²⁰, et surtout ne voudra pas renoncer à ses *droits* sur le Pays de Vaud. La querelle entre Berne et Vaud portait sur plusieurs points politiques, économiques et militaires, certes, mais aussi sur de nombreuses questions d'amour-propre et sur une différence fondamentale de conception de l'ordre confédéral.

L'amour-propre: dans la guerre des brochures qui a lieu pendant l'été, alors même que Berne n'émet plus que des revendications financières, ses propagandistes cherchent à réhabiliter l'image de l'administration bernoise. Ainsi, alors que Correvon de Martines accuse LL.EE. d'avoir songé un jour à commettre le crime des crimes, c'est-à-dire la destruction de la cathédrale de Lausanne, pour s'épargner les frais de réparation²¹, Emmanuel-Frédéric de Fischer soutient que «Berne n'a pas fait tant de mal; ainsi le servage a été supprimé après la conquête de l'Argovie; les Etats de Vaud de la période savoyarde ne représentaient guère le peuple, mais bien plutôt la noblesse de quelques villes et bourgs²².» Plus pincé, Charles-Louis de Haller s'exclame: «D'après ces philosophes, il ne doit plus y avoir de sujets, par conséquent plus de maîtres et de serviteurs, de patrons et de compagnons, de valets, peut-être aussi d'officiers et de soldats. Aucune femme ne sera plus soumise à son mari, aucun enfant ne devra plus obéir à ses parents, aucun homme en aider un autre, aucun ne pourra

²⁰ Elles portaient sur quatre points: le remboursement des dettes du duc de Savoie et du prix des acquisitions faites au Pays de Vaud; la dévolution des fonds placés par l'ancienne République de Berne en Angleterre; les indemnités en faveur des Bernois qui possédaient des lods dans le Pays de Vaud; la perte à supporter sur la démonétisation du billon. [CÉSAR SOULIER], *Coup-d'œil sur le Compte présenté par Berne contre le Canton de Vaud*, Lausanne, 1^{er} novembre 1814.

²¹ [PIERRE-FRANÇOIS CORREVON-DEMARTINES], *Du Canton de Vaud et de la ville de Berne; de leurs rapports entr'eux et avec la Suisse, en 1814*, s. 1., 1814, pp. 42-43.

²² EMANUEL-FRIEDRICH VON FISCHER, *Erläuterung der Schrift: über den schweizerischen Bundesverein und die Ansprüche Berns*, s. 1., 1814, p. 17.

plus posséder une propriété particulière, car les habitants et les travailleurs en seraient ses sujets! [...]

Mais non! j'entends ici tous ces messieurs les libéraux me tomber dessus, crier et protester unanimement: il doit être permis à tous les hommes et toutes les corporations de la terre d'avoir des sujets, sauf aux villes de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, ainsi qu'aux campagnes suisses d'Uri, Schwytz, Unterwald, etc.^{23.}»

Et Monod lui-même, lorsqu'il déclare en juin que «si l'Argovie bernoise retourne à ses anciens maîtres, le canton d'Argovie sera dissous, «puisqu'il ne sera plus composé que du Fricktal, province étrangère, pauvre et épuisée, ayant peu d'hommes capables et instruits; de Baden et des Freyaempt, provinces accoutumées à l'ancien joug, bigotes et sans lumières», il rend un hommage implicite au gouvernement que LL.EE. avaient exercé pendant des siècles^{24.}

La conception de l'ordre confédéral: Berne tient à l'abrogation de l'Acte de Médiation, et désire que la répartition territoriale de 1803 ne soit pas considérée comme une base définitive. Le 18 mai 1814, le Conseil secret écrit à Muralt, à Paris, que les ministres alliés, à Zurich, pressent l'achèvement de l'organisation de la Confédération; Berne devra se prononcer sur le point de la garantie réciproque du territoire, et la refuser en maintenant ses droits incontestables sur l'Argovie et sur Vaud^{25.}

Tout au long de la Diète – et dès la séance d'ouverture, le 6 avril – Berne exprime ses réserves territoriales. Le 31 juillet 1815 encore, elle dit craindre que, lors même qu'elle aurait rempli toutes les conditions consenties par le Recès de Vienne au sujet des habi-

²³ CARL-LUDWIG VON HALLER, *Was sind Unterthanen-Verhaeltnisse?*, s. 1., 1814, pp. 7–8.

²⁴ Lausanne, BCU, Fonds Laharpe, Lettres de Monod à Laharpe (ci-après: MONOD, *Lettres*), 137 (juin 1814). Il est vrai qu'inversément, les Bernois affirment qu'au cas où il serait possible d'obtenir l'Argovie bernoise et le Fricktal, il resterait encore au nouveau canton d'Argovie le comté de Baden avec les bailliages libres, et que «cette organisation aurait, politiquement parlant, l'avantage que les parties de ce nouveau canton ne seraient pas révolutionnaires comme celles du canton actuel d'Argovie, et ne seraient pas dangereuses pour Berne, Soleure et Lucerne». FOLLETÊTE, p. 70.

²⁵ FOLLETÊTE, p. 83.

tants de l'Evêché de Bâle, on pourrait mettre cependant de nouvelles difficultés à sa remise; au cas où celle-ci n'aurait pas lieu, la République se réserverait tous droits et attributions assurés par la convention du 16 août 1814 – convention qui prenait acte des revendications territoriales de certains cantons. L'avertissement est clair: si Berne ne reçoit pas le Jura, elle ne reprendra certes pas l'Argovie, mais elle réaffirmera ses droits sur les territoires perdus. Cette déclaration se heurte à la protestation d'un Etat confédéré: bien entendu il s'agit de l'Argovie²⁶.

Cette Argovie, avant de se retrancher dans des représentations un peu académiques, Berne a lutté furieusement pour la recouvrer. Elle justifie ainsi la différence de traitement d'avec Vaud, dans la brochure *Titres et conduite de Berne en juillet et août 1814*²⁷.

«Deux parties du territoire Bernois, les plus belles de celles qui le composent, en ont été détachées.

1. La plus grande, la plus populeuse et la plus opulente de ces parties détachées, le Pays-de-Vaud, trouve peut-être dans la différence de la langue, de celle des loix et du caractère national, des motifs pour désirer d'être indépendante. Berne eut été disposée, et Elle l'est encore aujourd'hui, si la réunion pouvait avoir lieu, d'accorder au Pays-de-Vaud les mêmes avantages politiques qu'Elle offre à l'Argovie; mais puisque les circonstances et le vœu général de Ses anciens confédérés paroissent exiger de Berne le sacrifice de la séparation du Pays-de-Vaud, le Conseil Souverain de la Ville et République de Berne se déclare disposé à prononcer et à reconnoître pour toujours l'indépendance de cette contrée à des condi-

²⁶ Recès de la diète fédérale ordinaire, 1815 (4 janvier–31 août). Nous citons d'après la copie, en français, des ACV, J 14, pp. 114–116.

²⁷ [Lausanne, 1814]. L'édition que nous citons comprend également la réponse du Petit Conseil vaudois, qui dit notamment (p. 23): «Quant à l'émancipation offerte, la discussion en sera courte. Le canton de Vaud, soumis autrefois par les armes, a été depuis affranchi par les armes. Voilà ses lettres d'émancipation; il n'en désire point d'autre»; et surtout, à propos de la différence de traitement entre les deux anciens sujets (pp. 23–24): «Indépendamment des sentimens fraternels qui unissent ces deux cantons, la seule circonstance, que le canton de Vaud a vu une fois les mêmes prétentions dirigées contre lui comme contre l'Argovie, le met avec ce dernier canton dans une société nécessaire d'honneur et d'intérêt».

tions équitables, qui seroient stipulées dans un traité d'une utilité réciproque.

2. L'Argovie Bernoise se trouve dans une situation différente. Les mêmes motifs n'existent point ici, et l'attachement indubitable de la grande partie de ses habitans impose au Conseil Souverain de la République de Berne le devoir de ne pas y renoncer.»

Dans le rapport sur l'acceptation de l'Evêché, on dit aussi que le refus de l'annexion est un devoir vis-à-vis de la population très nombreuse de cette Argovie, dont les villes et les campagnes ont pendant la Révolution, et depuis lors dans toutes les circonstances, conservé au fond du cœur et manifesté leur inviolable attachement pour Berne²⁸.

Dès les premiers jours de 1814, à Bâle, la République des bords de l'Aar travaille les puissances alliées. Les délégués argoviens répliquent; le conseiller d'Etat Fetzler relate d'une manière assez pittoresque que dans l'antichambre d'Alexandre il rencontre les Bernois Mulinen et Zeerleder qui sont reçus avant lui, et ressortent une demi-heure plus tard, «mit ernster Miene». A lui, le tsar déclare: «Je ne veux pas de bouleversement, je veux que les cantons subsistent. Mais demandez audience à l'empereur d'Autriche, il croit que la réunion de votre canton à celui de Berne correspond aux vœux de ses habitans.» L'entrevue ne fut pas accordée, car un empereur d'Autriche ne reçoit pas une députation cantonale, mais Metternich prodigua, quant à lui, un accueil «fürstlich gemessen und ernst²⁹».

Malgré leur peu de succès, les Bernois reviennent à la charge, à Chaumont, nous l'avons vu, puis à Paris, puis à Vienne. En février, Monod écrit: «Les Bernois résistent; voici leurs motifs qu'ils ne cachent pas trop, je le tiens d'un Bernois même. Ils prétendent qu'on leur a laissé voir qu'ils n'avoient qu'à tenir ferme [...], que la Russie se laisseroit, qu'elle s'en iroit, que l'Autriche resteroit et resteroit présante, qu'alors on leur tiendrait les promesses de Senft.

²⁸ FOLLETÊTE, p. 64.

²⁹ Cité in CARL HILTY, «Die lange Tagsatzung», in *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, 2^e année, Berne, 1887, pp. 451-455. Un long récit de ces entrevues se trouve également chez BERTHOLD VAN MUYDEN, *La Suisse sous le Pacte de 1815*, Lausanne, 1890, pp. 71-75.

Voilà pourquoi ils s'obstinent et travaillent partout à troubler. D'ailleurs quelquefois ils font entendre que si on leur laisse l'Argovie, ils sont prêts à renoncer à Vaud; d'autres fois, ils paroissent vouloir se contenter de quelques communes d'Argovie; d'autres fois, ils veulent tout le canton, le Pays d'en haut, et Aigle, comme n'étant pas du canton de Vaud³⁰.» On avance toutes les combinaisons: l'Autriche vendrait ou donnerait le Fricktal à Berne, qui l'échangerait contre l'Argovie bernoise; selon une autre solution envisagée, Aarau deviendrait ville fédérale et Aarbourg serait remis à la Confédération, mais Berne aurait le reste³¹; l'idée d'une renonciation définitive à Vaud moyennant le recouvrement de l'Argovie est plusieurs fois évoquée: en mars lors de la discussion sur l'Evêché de Bâle³², en avril à la Diète³³. Selon Monod, Berne, en mai à Paris, espère qu'Alexandre ne protège que Vaud, essaie de détacher Vaud de l'Argovie, «par l'appât de la renonciation aux prétentions qu'on formait sur nous»; le magistrat vaudois répond que, s'il convient à l'Argovie de se réunir à Berne, il ne l'en empêchera pas, mais qu'il y aurait peu d'honnêteté de la jeter dans l'abîme pour se tirer d'affaire; il se dit heureux d'avoir fait instruire le tsar, à qui l'Argovie était inconnue, par Laharpe³⁴.

Dans l'été, Berne tente encore de s'appuyer sur les ministres étrangers à Zurich, pour qu'ils sacrifient l'Argovie à la conclusion du Pacte fédéral³⁵. Enfin, envoyé à Vienne, Zeerleder doit se rendre compte du caractère chimérique de ces espoirs. Si la France est la plus favorable, Castlereagh dit: «Ce n'est pas notre faute si vous n'avez pas pris les moyens pour vous faire aimer des deux cantons détachés³⁶»; et Metternich: «Chez vous nous n'avons pas à

³⁰ MONOD, *Lettres*, 137 (février 1814, p. 5).

³¹ FOLLETÊTE, p. 69. — MONOD, *Lettres*, 137 (juin 1814).

³² FOLLETÊTE, p. 64.

³³ ACV, J 205, fol. 99 v^o (13 avril 1814).

³⁴ MONOD, *Mémoires de 1815*, p. 52.

³⁵ Avec un succès limité du reste. Cf. VAN MUYDEN, *op. cit.*, pp. 130, n. 1, 131, 133-34 et la n. 3 de la p. 127, qui cite MONOD, *Mémoires de 1815*, pp. 63-64.

³⁶ HANS DUBLER, «Die Mission des Berner Ratsherrn Ludwig Zeerleder am Wiener Kongress», in *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, Berne, 1940, p. 161.

combattre le principe, mais l'excès du principe³⁷.» Zeerleder demande un élargissement de ses pouvoirs, le Conseil souverain, confiant dans son bon droit sur l'Argovie, le refuse; le 6 janvier 1815 enfin, le Conseil secret propose au Petit Conseil cet élargissement, «au cas d'un refus péremptoire des prétentions bernoises»; le 16, Zeerleder reçoit les pleins pouvoirs pour accepter l'Evêché de Bâle comme dédommagement pour les pertes territoriales de la République de Berne³⁸.

Quelle était en fait la situation politique de l'Evêché?

Historiquement, il avait été l'un des 360 Etats du Saint-Empire romain de nation germanique. La partie méridionale, Bienne, La Neuveville, Orvin, l'Erguel, liée à des villes suisses par des traités d'alliance ou de combourgeoisie, était incluse dans la neutralité helvétique et formait les *bailliages réputés suisses*. Suisse, le Nord, la partie *germanique*, ne l'était pas. L'alliance du prince-évêque avec les cantons catholiques n'avait plus été renouvelée depuis 1735 et les derniers princes s'étaient appuyés successivement sur la France et sur l'Autriche. Entre le Sud et le Nord enfin, la prévôté de Moutier-Grandval avait les deux caractères: politiquement elle était rattachée à l'Empire, militairement à la Suisse.

La partie germanique avait été envahie en 1792 – c'est le premier morceau d'Europe qui a l'honneur d'être «libéré» par la France, et la République rauracienne est la première république-fille de la Révolution; la Suisse n'avait alors pas réagi. L'attaque contre les bailliages réputés suisses, en décembre 1797, est au contraire considérée comme le début de l'invasion de l'Helvétie. Par le traité de Lunéville, en 1801, l'Empire cède à la France les territoires situés sur la rive gauche du Rhin, et l'on prévoit que les princes déposés seront indemnisés dans d'autres terres impériales; effectivement, le recès d'Empire de 1803 supprime les principautés ecclésiastiques, qui constitueront précisément ces indemnités; les anciens

³⁷ *Ibid.*, p. 161.

³⁸ *Ibid.*, pp. 163–165. Certains Bernois tenaient par contre, depuis plusieurs mois, la perte de l'Argovie pour consommée. «Canning a eu une conversation particulière avec M. de Mulinen, qui lui a témoigné que Berne consentirait à finir moyennant l'évêché de Bâle», écrit Monod au Petit Conseil le 15 juillet 1814. ACV, J 205, fol. 190 v^o.

souverains ecclésiastiques reçoivent eux-mêmes un dédommagement pécuniaire – dix mille florins annuels pour l'évêque de Bâle³⁹.

En 1813 donc, le Jura entier est français, et devient territoire français occupé, administré, avec le reste du Haut-Rhin, les Vosges et la Haute-Saône, par le baron d'Andlau, qui réside à Vesoul. Mais le Nord est français de droit et de fait, en vertu d'un traité international reconnu, tandis que dans le Sud, l'évêque peut prétendre avoir été dépossédé par la force seule; c'est pourquoi Xavier de Neveu présente en mars 1814 un mémoire aux Puissances alliées, affirmant ses droits sur la partie helvétique – donc protestante – de l'Evêché⁴⁰. Les habitants, pour des raisons évidentes, tiennent le même raisonnement.

Bienne, la première, se hâte de reconstituer ses autorités le 21 décembre 1813, et de se proclamer suisse. Il y va de son honneur d'ancien allié proche, participant aux diètes; il y va aussi de sa demande d'être exemptée de l'énorme réquisition imposée par les Alliés, exemption qu'elle obtient, le 12 janvier, de Schwarzenberg⁴¹.

Bienne n'est pas seule. «Dès l'arrivée des troupes alliées, écrit Quiquerez, la partie méridionale de la sous-préfecture de Delémont, soit la contrée de Moutier jusqu'à Bienne, chercha à se soustraire à l'administration de cet arrondissement et à se serrer contre la Suisse, son ancienne combourgeoise, afin de se soustraire aux réquisitions et charges militaires imposées à leurs concitoyens de Delémont et Arlesheim⁴².»

Cette situation était lourde de conséquences pour le sort futur de l'Evêché. «Plus nous avançons en misère, écrit un Jurassien le 19 janvier, et plus je vois que l'apostasie de Bienne et de Courtelary nous deviendra funeste... Le plus court serait bien de solliciter de faire partie commune avec eux, mais nous nous exposerions trop, le moment n'est pas encore venu où nous pourrions

³⁹ ARTHUR BEUCHAT, *L'Evêché de Bâle sous le Gouvernement général du baron d'Andlau, janvier 1814–août 1815*, Delémont, 1912, pp. 15–16.

⁴⁰ FOLLETÊTE, pp. 19–25.

⁴¹ *Ibid.*, p. 10.

⁴² AUGUSTE QUIQUERES, *Histoire de la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne, 1813 à 1818*, Delémont, 1882, p. 21.

nous mettre en avant sans avoir à craindre la rechûte, d'autant plus qu'on s'attend à une affaire générale en avant de Paris⁴³.»

Lettre révélatrice: on est encore français, et l'on n'est pas si sûr qu'on ne le restera pas. Le retour de Louis XVIII est célébré par un Te Deum à Porrentruy, le 24 avril⁴⁴. Dans son *Journal*, Guélat note, le 25 juin, qu'il y a des dissensions à Delémont entre les partisans français et les patriotes du pays⁴⁵. Et, le 10 avril 1815: «Que de discussions, de querelles et de bagarres entre les napoléonistes et les royalistes dans la ville [de Porrentruy] et dans les villages⁴⁶!» Il y a encore des incursions de troupes françaises le 20 juin 1814 et, d'une manière assez obscure, au printemps 1815, pendant les Cent-Jours⁴⁷. Officiellement, on n'est pas très au clair. «Le Moniteur, note Guélat le 6 juin 1814, annonce que Montbéliard, Avignon et autres pays enclavés dans le territoire français y sont réunis; comme il n'est pas question de Porrentruy, ceux qui ont intérêt à être Français pour conserver leurs biens nationaux ou rester dans leurs places prétendent qu'ils font partie de la France; les autres soutiennent qu'il en est séparé et que l'évêque, qui est M. de Neveu, possèdera les terres de l'évêché comme ses prédécesseurs évêques de Bâle, ou que nous ferons partie de la Suisse sous forme d'un canton⁴⁸.»

Si la prédiction est fausse, la notation est exacte. Le traité de Paris mentionne que la France est ramenée à ses frontières du 1^{er} janvier 1792, avec quelques territoires en plus, dont Mont-

⁴³ FOLLETÊTE, pp. 12-13. Il s'agit d'une lettre du Biennois Watt, qui résidait à Delémont, à Grandvillers.

⁴⁴ QUIQUEREZ, *op. cit.*, p. 23.

⁴⁵ *Journal de François-Joseph Guélat*, éd. CH.-J. GIGANDET, 2^e partie, 1813-1824, Delémont, 1923, p. 51.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 89.

⁴⁷ QUIQUEREZ, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁸ *Op. cit.*, pp. 45-46. Cf. le curieux brouillon d'une proclamation que Conrad de Billieux se proposait d'adresser à ses compatriotes en cas de maintien de l'union avec la France, et dans laquelle celui qui devait demander à Vienne l'incorporation de l'Evêché à la Suisse sous forme d'un canton, s'écriait: vive le Roi. AUGUSTE VIATTE, «Documents sur la réunion du Jura à la Suisse», in *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 2^e série, t. 56, année 1952, Porrentruy, 1953, p. 51.

béliard et Avignon. L'Evêché n'est pas expressément mentionné et Andlau lui-même ne s'y reconnaît pas; dans ses *Mémoires*, son fils écrit: «Au sujet de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, mon père posa au chancelier [Metternich] la question de savoir si cet ancien pays de l'Empire allemand était également compris dans la remise à faire à la France.» On consulte le texte du traité, on n'y trouve rien, et le prince donna de son propre chef au baron le pouvoir d'administrer provisoirement, au nom des puissances alliés, «jenes Juragebiet als herrnloses, disponibles Land⁴⁹».

Disponible, vacant: telle est la situation de l'Evêché. La Suisse ne s'y trompe pas. Lorsque Berne refuse l'offre de l'Evêché, elle fait remarquer qu'elle n'a aucun droit sur la partie nord⁵⁰. Rendant compte à son gouvernement de son activité à la Diète, Monod écrit le 22 avril 1814: «Quant à l'Evêché de Bâle il sera bien aussi réuni, mais le mode n'est pas encore réglé, il paroît qu'une partie est destinée à Berne, une autre à Bâle, peut-être à Neuchâtel. Chaque membre de la Commission dit son avis, le mien fut que sans doute cette réunion ne pourroit que nous être avantageuse et agréable, mais qu'il me sembloit que pour que la Diète put s'en occuper, il falloit que ces Pays qui avoient été dans le pouvoir de la France fussent déclarés libres, que cette nouvelle existence décidée fut notifiée à la Diète avec invitation de renouër avec eux sur les bases qu'on jugeroit les plus convenables aux intérêts respectifs⁵¹.»

La Diète se montre très prudente au sujet de l'occupation que les ministres des Puissances alliées lui demandent d'effectuer, le 30 avril, à la suite d'une convention avec la France. Le 6 mai, la commission militaire dit ne pas être au clair sur l'extension de la partie du ci-devant évêché de Bâle qui doit être occupée par des troupes fédérales; elle demande à savoir «si l'occupation militaire doit se borner à l'ancien territoire suisse qui ne laisse matière à aucun doute, c'est-à-dire aux Villes de Bienne et de la Neuveville, à Mont de Diesse, aux seigneureries d'Orvins et du Val

⁴⁹ FRANZ, Freiherr von ANDLAU, *Mein Tagebuch*, Francfort sur le Main, 1862, p. 43. Cf. ALBERT COMMENT, HANS HUBER, HANS VON GREYERZ, *Rapport sur l'Acte de réunion du Jura au Canton de Berne*, Delémont, 1948, p. 32.

⁵⁰ FOLLETÊTE, p. 62.

⁵¹ ACV, J 205, fol. 106 et v^o.

Saint-Imier et à Moutiers-Grandval, auquel cas il suffirait d'un bataillon.

Ou bien, si elle doit être étendue à l'Abbaye de Bellelay et à la partie du territoire de la ci-devant principauté de Porrentruy qui doit être considérée comme pays de l'ancien Empire Germanique –, auquel cas deux bataillons seraient nécessaires.»

Après une «mûre délibération», la Diète arrête:

«1. De faire occuper par un bataillon les pays compris dans la ci-devant frontière suisse [...]

2. Relativement à l'abbaye de Bellelay qui a été à peu-près dans les mêmes rapports avec la Confédération que Moutiers-Grandval, la Commission s'enquerra de l'opinion de Messieurs les Ministres à cet égard, et, dans le cas où ceux-ci n'y verront pas de difficultés, elle y fera également placer des troupes fédérales.

3. Quant à ce qui est ensuite du territoire du ci-devant Evêché de Bâle, qui, bien qu'il eut été allié avec quelques Cantons catholiques de la Suisse, a cependant toujours été considéré comme pays de l'Empire germanique, la Commission demandera à cet effet une direction écrite à Messieurs les Ministres, afin que l'on sache positivement si ce pays sera également réuni à la Confédération et devra par conséquent être occupé par elle militairement⁵².»

L'occupation ne présente pas que des avantages. Tout d'abord, les autorités de Bienne protestent contre «la violation arbitraire de son territoire et de ses droits de souveraineté⁵³.» En outre, le baron d'Andlau demande à être protégé par les troupes suisses, mais elles ne doivent pas le gêner. La Diète sent le danger: il y aurait de graves conséquences à mettre des troupes fédérales à la disposition d'une autorité étrangère; en revanche, en retirant les troupes, la Confédération, pourrait-on inférer, renonce à la réunion de ces pays avec la Suisse⁵⁴.

⁵² Recès de la diète fédérale ordinaire, 1814 (6 avril–8 août), ACV, J 12, pp. 136–37.

⁵³ ACV, J 12, p. 265. «Ce ne fut pas sans une douloureuse surprise que la Diète apprit que la mesure qu'elle avait ordonnée avait été interprétée par le Magistrat de Bienne d'une manière aussi injuste et si contraire aux sentimens de toute la Confédération». *Ibid.*

⁵⁴ ACV, J 12, pp. 343–347 (22 juin 1814). Cf. le «Rapport fait à la Haute

Cette réunion, certes, on la souhaite; mais on ne veut pas prendre d'initiative. A Vienne, on *réclame* le Sud, mais on *est autorisé à espérer* que le Nord sera attribué à la Suisse⁵⁵. Et lorsqu'en novembre Saint-Imier présente ses vœux – incorporation de l'Evêché sous forme d'un canton –, on se borne à communiquer la lettre aux envoyés suisses à Vienne. Et encore certains députés auraient désiré que l'on ne s'en occupât nullement, «l'objet de cette lettre dépendant uniquement d'une décision que l'on attend de la part des puissances alliées⁵⁶.»

La Suisse officielle ne se mêle donc pas de savoir à quel canton appartiendra ce territoire en partie étranger, dont le sort relève des Puissances, et avant tout de l'Autriche.

Celle-ci a très tôt songé à Berne. D'une part parce qu'elle ne savait pas quelle autre destination elle pourrait donner à l'Evêché, et aussi parce qu'il pouvait servir de *compensation*. Nous voilà au cœur de la question. Lui donner une autre destination? Le maintien de la domination française se heurte à des considérations militaires⁵⁷. L'incorporation à la Confédération germanique est pratiquement impossible: au XVIII^e siècle, l'Evêché constituait déjà une enclave et l'on se souvient avec quelle difficulté Bâle avait accordé le passage aux Autrichiens lors des troubles de 1790–91⁵⁸. Il reste l'annexion à la Suisse, qui peut se faire sous forme d'un nouveau canton, de l'attribution à un canton existant, ou du partage entre plusieurs Etats confédérés. «Cantonner» l'Evêché, comme on disait, n'est pas facile: on ne rétablira pas une principauté ecclésiastique; on n'édifiera pas le nid de révolutionnaires que serait un canton

Diète au sujet des affaires du ci-devant Evêché de Bâle», *ibid.*, pp. 510–518 (annexe à la séance du 20 juillet 1814).

⁵⁵ KLÜBER, t. V, p. 243.

⁵⁶ Recès de la diète fédérale ordinaire, 1814 (16 août–30 décembre), ACV, J 13, p. 551 (28 novembre 1814).

⁵⁷ COMMENT, HUBER, VON GREYERZ, *op. cit.*, p. 42. Le doyen Morel, dans ses *Réflexions sur le sort futur de l'évêché de Bâle*, in FOLLETÊTE, pp. 102–104, tire argument de la nécessité d'une bonne frontière militaire pour que le Jura soit incorporé dans son entier à la Suisse.

⁵⁸ COMMENT, HUBER, VON GREYERZ, *op. cit.*, p. 43. Cf. le mémoire inédit d'ANDRÉ EBERHARD, «Berne et les troubles de l'ancien Evêché de Bâle», Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, 1970.

démocratique; on pourrait certes créer une principauté aristocratique, projet dont on parle, surtout dans la deuxième moitié de 1814 – mais on peut se poser la question: en parle-t-on sincèrement, ou est-ce un moyen de faire pression sur Berne, pour lui montrer qu'à trop se faire prier, elle pourrait tout perdre⁵⁹?

Quoi qu'il en soit, dès la chute de la domination française, Metternich fait des ouvertures à Berne. Lors de l'entrevue qu'il accorde le 15 janvier à Mulinen et Zeerleder, dit-on habituellement. Peut-être plus tôt, si l'on en croit une lettre de Monod au Petit Conseil vaudois, du 5 janvier 1814:

«Il faut vous dire, citoyens collègues, [...] comme la démarche des Bernois, quoique desavouée en partie, a été cependant encouragée, sinon provoquée par l'Autriche, celle-ci est dans le cas de ne pas les abandonner complètement, et de leur ménager une retraite sinon honorable au moins passable. En conséquence s'il ne peut être question de leur laisser le Canton de Vaud et celui d'Argovie en tout ou en partie, on semblerait pencher à donner peut-être un morceau du côté d'Arbourg, plus dans l'Evêché de Bâle &c.⁶⁰»

⁵⁹ Réciproquement, on peut se demander si le refus des Bernois «correspondait à [leur] volonté réelle ou s'il n'était pas plutôt un moyen dilatoire destiné à renforcer la position de Berne sur le plan diplomatique, puisque Berne, tout en refusant l'Evêché, réclamait sa réunion à la Suisse». COMMENT, HUBER, VON GREYERZ, *op. cit.*, p. 28.

C'est surtout l'Autriche qui donnait quelque consistance à l'hypothèse de la principauté; Monod parle, le 21 octobre, de la possibilité de former une «souveraineté sous la dépendance de l'Autriche, organisée comme Neuchâtel, et dont on ferait un canton sur le même pié». ACV, J 205, fol. 264 v°. Cf. S. HEUBERGER, «Albrecht Renggers Briefwechsel mit der aargauischen Regierung während des Wiener Kongresses», in *Argovia*, t. 35, Aarau, 1913, p. 76.

Enfin, le bruit courut qu'on attribuerait l'Evêché à Eugène de Beauharnais. *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et François d'Ivernois, 1814–1816*, éd. LUCIEN CRAMER, 2 vol., Genève et Paris, 1914, t. I, pp. 291–294.

⁶⁰ ACV, J 205, fol. 26 (la lettre est datée par erreur du 5 [janvier] 1813). Selon E.-F. VON FISCHER, *Erinnerung an Niklaus Rudolf von Wattenwyl*, Berne, 1867, p. 291, Wattenwyl avait informé son canton, en novembre 1813 déjà, dans son rapport sur la diète de Zurich, que l'on n'attribuerait rien à Berne de ses anciennes possessions, mais bien, en revanche, un autre territoire.

«Retraite passable», dit Monod. Plus tard, on parlera plus nettement de compensation. Dans son rapport, présenté le 3 février, de Muralt écrit qu'«après de nouvelles instances, la réponse [de Capo d'Istria et de Lebzeltern] à l'égard des compensations fut qu'on nous procurerait quelques villages du district d'Aarbourg jusqu'à la Wickern, la Vallée de Moutiers et l'Erguel, en tout un dédommagement de 15 à 20 000 âmes⁶¹». En échange de quoi cette compensation est-elle offerte? «Sur les Cantons d'Argovie et de Vaud», dit de Muralt⁶². Le rapport du 27 mars sur l'acceptation de l'Evêché est différent: «S. M. l'Empereur d'Autriche de concert avec ses hauts Alliés, a formellement résolu de reconnaître et maintenir l'existence des 19 cantons de la Suisse, et de ne tolérer aucune constitution qui ne reposerait pas sur cette base. En revanche, les hautes Puissances offrent leurs puissants offices à Berne, pour lui obtenir, lui assurer et lui garantir Bienne avec son territoire, l'Erguel, le Val de Moutiers et de Porrentruy, à l'exception de quelques territoires insignifiants au Nord de l'ancien Evêché de Bâle. Cette compensation de 70 000 âmes vaut bien la partie bernoise de l'Argovie⁶³.» Un peu plus loin:

«Par la décision invariable des trois Monarques, toutes prétentions sur l'Argovie sont supprimées, au cas où Berne refuserait les compensations offertes, il leur serait assigné une nouvelle destination⁶⁴...»

Ou encore:

«Cette compensation qui n'est pas offerte positivement pour le pays de Vaud, mais bien pour l'Argovie, doit se composer du territoire biennois, de l'Erguel, du Porrentruy, et de l'Evêché de Bâle [...] ⁶⁵.»

Et enfin la conclusion:

«Le Conseil secret croit devoir respectueusement proposer à Vos Excellences de décliner toute compensation offerte en échange de

⁶¹ FOLLETÊTE, p. 30.

⁶² *Ibid.*, p. 30.

⁶³ *Ibid.*, p. 45.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 46.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 58.

l'Argovie⁶⁶.» Il semble donc que l'on ait considéré que la question du Pays de Vaud ne se posait déjà même plus.

Dans ses instructions à la députation à la Diète, le gouvernement écrit :

«Vous devrez décliner avec reconnaissance, mais péremptoirement, la compensation offerte pour l'Argovie et Vaud⁶⁷»; dans celles à son délégué à Paris :

«Vous développerez [...] pourquoi Berne ne saurait accepter en compensation pour l'Argovie, l'Evêché de Bâle et Bienne⁶⁸.»

Nous pouvons conclure sur ce point : la compensation est proposée pour la renonciation aux revendications territoriales contre l'Argovie, et pour l'abandon de l'affirmation des droits sur le Pays de Vaud.

A Vienne, le député bernois produit toujours ses prétentions territoriales sur l'Argovie, financières contre le canton de Vaud – dont l'indépendance est reconnue – et donne connaissance de la requête de Moutier-Bellelay demandant sa réunion à Berne ; il espère qu'elle sera approuvée, «soit par considération pour la renonciation du pays de Vaud, soit par égard pour les vœux des habitants⁶⁹.» Le mot de compensation n'est pas prononcé, on attendrait plutôt celui de récompense : la modestie de ces prétentions mérite un geste.

Enfin, lorsque Zeerleder, le 16 janvier 1815, est autorisé à accepter l'Evêché, c'est à titre de dédommagement pour les pertes territoriales de la République – ce qui du reste n'est pas exact, il faudrait plutôt dire : pour l'acceptation des pertes subies dix-sept ans auparavant⁷⁰. Monod est plus proche de l'idée de compensation

⁶⁶ *Ibid.*, p. 64.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 67.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 68. Cf. la lettre du pasteur Morel, in VIATTE, art. cité, p. 67 : «Mr. de Mulinen [...] nous dit que le sort de notre pays dépendait beaucoup de celui de l'Argovie.»

⁶⁹ KLÜBER, t. V, p. 203.

⁷⁰ *Mémoires du prince de Talleyrand*, publiés avec une préface et des notes par le duc DE BROGLIE, 5 vol., Paris, 1891, t. III, pp. 28–29. Les autorités bernoises avaient remarqué, avec pertinence, que l'idée de compensation vaut pour des *territoires* relevant de telle ou telle puissance, mais n'a guère de sens pour des *peuples*. «Dans les républiques, où chacun forme une partie de l'Etat, les échanges et les cessions ne sont guère admissibles, parce

quand, sensible à l'*agrandissement* dont bénéficie le canton de Berne par rapport à la Médiation, il écrit à Laharpe: «Enfin, mon cher, pour contrebalancer un peu l'augmentation de puissance que Berne acqueroit par cette augmentation de territoire, je pensais en y réfléchissant que si, comme on le dit, on obtenait l'échange de Gex, comme Genève ne s'en soucie guères, on pourrait nous le donner⁷¹.» Plutôt qu'une compensation, l'attribution du Jura serait une fiche de consolation pour les espoirs envolés et le ralliement à la réalité des choses.

Du point de vue des Alliés, l'offre de l'Evêché est, d'une part, un moyen de pression pour faire renoncer Berne à ses prétentions, et d'autre part une occasion de ménager ce canton. Lors de la première séance du Comité pour les affaires de Suisse, le 14 novembre, le délégué autrichien déclare que les Puissances se trouvent engagées à maintenir l'existence politique des 19 cantons; cette intégrité s'oppose à ce qu'elles puissent appuyer le canton de Berne dans ses prétentions sur le Pays de Vaud et sur l'Argovie; mais les réclamations territoriales de Berne méritent une attention toute particulière, et vu leur connexion avec la tranquillité intérieure de la Suisse, les puissances intervenantes ont un grand intérêt à chercher un moyen de contenter les Bernois, sans blesser les intérêts des autres cantons; elles peuvent parvenir au but proposé moyennant l'offre d'une partie de l'Evêché de Bâle, dont elles peuvent disposer comme d'une conquête; on ose croire que le gouvernement de Berne se prêtera beaucoup plus facilement à un arrangement raisonnable qu'il ne l'a fait jusqu'à présent⁷².

Le représentant de la Prusse, face à la demande de Berne de ravoit l'Argovie bernoise, est d'avis qu'il faut proposer, pour le

qu'il est impossible d'apprécier d'avance le rapport de populations étrangères vis-à-vis de la patrie commune, et de les composer avec les sentiments de concitoyens dévoués». FOLLETÊTE, pp. 63-64. Le roi Louis XVIII était animé du même souci éthique, mais dans une perspective monarchique du souverain propriétaire de ses Etats, lorsqu'il affirmait: «Je n'aime pas, en général, céder du mien; je répugne encore plus à dépouiller autrui.» TALLEYRAND, *op. cit.*, t. II, p. 450.

⁷¹ MONOD, *Lettres*, 136 (4 décembre 1814).

⁷² KLÜBER, t. V, pp. 178-179.

moment, simplement, à Berne, une grande partie de l'Evêché de Bâle, évitant encore soigneusement de donner à cette affaire le mot d'indemnité⁷³.

Lord Stewart précise que les puissances intervenantes n'envisagent pas l'Argovie bernoise comme un moyen d'indemnité dont elles sont à même de disposer; mais elles doivent employer tous les moyens à leur disposition pour donner des compensations à Berne, et engageront ce canton à accepter le maximum de ce qu'elles ont à lui offrir⁷⁴.

Quant à Capo d'Istria, il estime que les réclamations des Bernois sur l'Argovie ne se fondent sur aucun titre; mais il faut détruire les principes de fermentation qui se conserveraient si l'on ne satisfaisait qu'un parti; on peut proposer, comme moyen de conciliation, soit de réunir l'Evêché de Bâle, soit de faire de la cession d'une portion de l'Argovie un objet de négociation. Mais pour lui aussi, les Puissances disposent de l'Evêché, pas de l'Argovie⁷⁵.

C'est la France – non représentée au Comité – qui tient le plus à avoir de bonnes relations avec Berne. «L'influence de la France ne peut s'augmenter en Suisse que par le canton de Berne et ses alliés», écrit Talleyrand à Louis XVIII⁷⁶. Pour sa part, le roi affirme: «J'aimerais assurément beaucoup mieux que la Suisse redevînt ce qu'elle fut jadis; mais je ne veux pas l'impossible, et pourvu que le canton de Berne soit satisfait autant qu'il peut l'être, vu les circonstances, je le serai aussi⁷⁷.» Et lorsque les Gene-

⁷³ *Ibid.*, pp. 180–81.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 187.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 190. On sait que le ministre tenait davantage que son maître à ménager Berne. A la question: «Est-il indispensable de faire de Berne la pierre angulaire de la nouvelle Helvétie?», il aurait répondu: «Oui, Sire, car en faisant sauter cette pierre, Napoléon a pu s'emparer de la Suisse.» BOEHTLINCK, *op. cit.*, p. 353. Rengger témoigne du peu d'empressement du tsar à l'égard des Bernois, en écrivant le 15 novembre à Muret: «L'Empereur a diné tête à tête avec son ami Laharpe [...] Il n'est plus question de cessions territoriales ni d'indemnités. L'Empereur ne paraît pas même penser qu'une indemnité aura lieu par l'Evêché de Bâle.» ACV, J 271, «Congrès de Vienne, pièces diverses».

⁷⁶ *Op. cit.*, t. III, p. 518.

⁷⁷ *Ibid.*, t. III, p. 514.

vois proposent l'échange de Gex contre Porrentruy – l'Ajoie serait donnée à la France ou même, provisoirement, au canton de Genève – les Français n'acceptent, ou ne disent accepter, l'arrangement qu'à condition que Berne, frustrée de Porrentruy, recouvre une partie de l'Argovie⁷⁸.

Nous sommes là vraiment dans les petits maquignonnages. Talleyrand n'est pas le seul à les proposer. Selon Monod, Stratford Canning veut que l'on rende certains districts – Aigle et le Pays d'Enhaut, alors qu'Avenches serait remis à Fribourg qui lui-même perdrait Morat – à Berne: «il parle des peuples comme d'une marchandise dont les gouvernements peuvent trafiquer», commente le magistrat vaudois⁷⁹. A ce jeu, ce sont surtout les Genevois qui excellent.

Pictet de Rochemont est le spécialiste de la compensation, peut-être précisément parce que Genève désire s'agrandir sans avoir, en fait, rien à donner; il cherchera donc n'importe quoi pour pouvoir ensuite l'offrir à titre de compensation, de monnaie d'échange. L'Ajoie, bien sûr, avant tout. Mais il demande aussi Gex pour la Suisse comme compensation pour la perte de Mulhouse⁸⁰. Il va chercher des territoires jusqu'aux anciens fiefs impériaux enclavés dans la république de Gênes, pour que, ceux-ci cédés par l'Autriche au royaume de Piémont-Sardaigne, Genève reçoive le Chablais et le Faucigny en compensation⁸¹. A l'égard du canton de Vaud, Pictet suggère un échange triangulaire Versoix-Céligny-vallée des Dappes. Genève pourrait sacrifier un village «dont les habitants ont un esprit tout vaudois»; et encore pourrait-on obtenir une nouvelle compensation: «Qui sait même si nous n'obtiendrions pas aisément que notre frontière fût portée au ruisseau de Mies, ce qui nous donnerait ce village et un petit littoral d'un quart de lieue comme fiche de consolation⁸².»

Le canton de Vaud pour sa part, ne considéra jamais la question de l'Evêché sous ce point de vue. On ne trouve pas l'idée que

⁷⁸ *Ibid.*, t. II, pp. 426, 450 n. 1.

⁷⁹ MONOD, *Mémoires de 1815*, p. 63.

⁸⁰ *Correspondance... de Pictet de Rochemont*, t. I, pp. 74, 79, 313.

⁸¹ *Ibid.*, t. I, pp. 658, sq.

⁸² *Ibid.*, t. II, p. 377.

l'indépendance vaudoise ait été payée du prix de la perte de celle du Jura. On parle du reste fort peu de l'Evêché à Lausanne. Le Petit Conseil ne donne aucune instruction particulière à ce sujet; la question n'apparaît pas même dans ses délibérations, si ce n'est, en date du 25 mai 1814, lorsqu'on relève que le bataillon de Dompierre a reçu bon accueil de la part de la population biennoise⁸³. Ce commandant de Dompierre ne pousse pas particulièrement les Jurassiens dans les bras de Berne, puisque le bailli de Nidau écrit à son gouvernement que les troupes vaudoises travaillent les habitants pour les détacher de Berne; mais leur importunité, ajoute-t-il, a produit l'effet contraire⁸⁴. Réciproquement, Dompierre relève que la plus grande mésintelligence règne dans le Jura, et que l'on présume qu'elle est adroitement fomentée par les Bernois⁸⁵.

Mais si le gouvernement vaudois reste en dehors de la question de l'Evêché, Monod et surtout Laharpe, eux, observent et agissent. Contre Berne. Le 13 avril, Monod, annonçant que Berne est prête à renoncer à Vaud si on lui rend l'Argovie, ajoute: «Mais comme l'Argovie n'est pas plus disposée à céder que nous ne l'étions, et que les puissances ont déclaré la maintenir, il y a maintenant une négociation en train entre Berne et les Alliés pour lui procurer quelque indemnité en échange; il est probable qu'il s'agit de quelque partie de l'Evêché de Bâle [...] Quoi qu'il en soit, comme [...] nous ne devons pas avoir la plus légère inquiétude pour le Pays de Vaud, il a été conclu que demain M. le Landammann feroit commencer la discussion sur l'acte fédéral [...]»⁸⁶. C'est bien considérer que l'Evêché, ce n'est pas la Suisse, et que la question vaudoise est réglée. Monod déplore la politique à courte vue de Bienne, «qui a des vues aussi rétrécies que Genève»; à la réunion à l'Evêché, elle préféra, au moyen de quelques petits privilèges municipaux, tomber sous la domination de Berne⁸⁷. Et surtout, dans une longue lettre

⁸³ Lausanne, Chancellerie cantonale, Délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, vol. 62, 2 avril 1814–12 juillet 1814, p. 299. Même son de cloche dans les Recès de la diète, ACV, J 12, pp. 254–55 (25 mai 1814).

⁸⁴ FOLLETÈTE, p. 133.

⁸⁵ ACV, J 164, p. 211.

⁸⁶ ACV, J 205, fol. 99 v°.

⁸⁷ MONOD, *Mémoires de 1815*, p. 72.

à Laharpe, en février 1814, il affirme: «Il nous est au surplus fort important qu'on n'agrandisse pas Berne 1^o à nos dépens, cela va sans dire, mais aux dépens de l'Argovie qui tire la même corde que nous et tiendra de son côté Berne en échec, 2^o aux dépens de quelque autre peuple, comme on le leur fait entendre, de Bienne et de l'Evêché de Bâle. En le renforçant, on rompt l'équilibre avec nous, on mécontente des peuples qui ne se soucient point d'être sous le joug de Berne⁸⁸.»

Le canton auquel vont ses sympathies est Bâle, «de tous les cantons anciens celui qui va le plus rondement avec nous [...]. Si le Porentru est réuni à la Suisse, et qu'on n'en fasse pas un canton, vous devriez faire ensorte, écrit-il à Laharpe, que la partie au de là du Jura fut remise à Bâle, au moins celle qui avoisine leurs balliages anciens et leur cause par là quelque gêne⁸⁹.» Il exprime au contraire, sur le plan politique, des réserves sur le gouvernement monarchique de Neuchâtel et sur celui de Genève⁹⁰; il dénonce surtout la collusion de Berne et du régime des Bourbons. Il importe que Berne ne touche pas à la France: «Il faudrait tâcher que les limites fussent arrangés de manière que [Berne et] Soleure (si on donne aussi à celui-ci) ne confinassent pas à la France, mais en fussent coupées, [...], par Bâle et Neuchâtel qu'il serait utile pour nous de voir réunis sur les derrières. Par là nous [pourrions,] au cas que Berne voulut faire la loi pour les communications soit commerciales, soit postales entre nous et l'Allemagne ou même les autres cantons, nous soustraire à sa dépendance, et de plus on lui ôterait l'appuy direct de la France qui cherchera à le favoriser⁹¹.»

Au sujet de l'intégrité ou du démembrement de l'Evêché, sa position est plus ambiguë: d'une part, comme on vient de le voir, il faut donner le moins possible à Berne. Il s'exclame le 29 mars 1815: «Mais est-ce donc que l'Evêché de Bâle est remis en entier à Berne,

⁸⁸ MONOD, *Lettres*, 137 (février 1814, p. 5).

⁸⁹ *Ibid.*, 137 (4 avril 1814, p. 7).

⁹⁰ *Ibid.*, 137 (30 avril 1814, pp. 5-6).

⁹¹ *Ibid.*, 136 (4 décembre 1814). «Nous croyons que le roi aura en [les Bernois] les alliés les plus fidèles et les plus dévoués», écrit TALLEYRAND, *op. cit.*, t. III, p. 29.

le Porentru compris? Et il faudra nous battre, consentir à périr pour l'accomplissement d'une pareille œuvre!⁹²» Mais par ailleurs il craint que si la France garde l'Ajoie, «ce qui rogneroit un peu le dédommagement qu'il s'agissoit d'accorder à Berne», on ne veuille prendre, pour compensation de la compensation, quelques districts vaudois⁹³. Aussi dit-il avec un brin de soulagement: «La cession [de l'Evêché] ne m'eut pas fait grand chose, parce que sans doute il faut céder sur quelques points⁹⁴...» Et l'agrandissement que Berne obtient doit en tout cas faire cesser toute prétention, quelle qu'elle soit, sur le canton de Vaud: «Si on renforce encor Berne de cette manière, ne seroit ce pas toujours plus le cas d'insister qu'elle ne le soit pas avec nos fonds anglais⁹⁵.»

La solution de la principauté aristocratique n'a pas non plus ses faveurs: «On prétend d'ailleurs, mon cher, que l'on n'a pas renoncé à l'idée de donner à l'Evêché de Bâle un Prince [et] faire de cette Principauté un canton comme Neuchâtel; vous sentés aussi bien que moi que rien ne pourroit être plus fâcheux; ce canton de Neuchâtel est déjà un grand mal, auquel nous n'avons p[u] nous] opposer vû que les Bernois y applaudissoient, mais le Prince en est au moins éloigné⁹⁶...»

Laharpe, pour sa part, n'est pas moins sensible à l'aspect géographique de la question: la Suisse ne doit pas être coupée en deux, il faut que Bâle touche à Neuchâtel. «Il y a longtems que j'ai pensé à la réunion de Bâle et de Neuchatel par la Prévôté et le Val Saint-Imier. Si cela ne pouvoit avoir lieu et qu'on voulût absolument donner quelque accroissement à Berne, on pourrait lui donner, ou la *Franche Montagne*, ou le *Münsterthal*, et joindre *Bienne* et le *Val Saint-Imier* avec Neuchatel⁹⁷.» Avec logique, Monod rétorque que donner la Franche Montagne à Berne, ce serait lui donner la

⁹² MONOD, *Lettres*, 139 (29 mars 1815, p. 5).

⁹³ *Ibid.*, 137 (30 juillet 1814, p. 3).

⁹⁴ *Ibid.*, 139 (29 janvier 1815, p. 3). Monod revient toutefois à son idée de démembrement en ajoutant: «... Si cependant Bâle et Neuchâtel étoient devenus limitrophes sur le derrière du Jura.»

⁹⁵ *Ibid.*, 137 (16 avril 1814, pp. 5-6).

⁹⁶ *Ibid.*, 136 (25 décembre 1814).

⁹⁷ LAHARPE, *Lettres*, n° 43 (14 décembre 1814, p. 1).

communication avec la France; il vaut mieux lui donner plus, moyennant que la communication avec la France soit coupée par celle de Bâle avec Neuchâtel⁹⁸.

La treizième des *Lettres d'Helvétus* – écrites par Laharpe – s'intitule *De la tenaille bernoise*; elle affirme:

«La pince que forment les Districts du Seeland et des Landgerichte menace Soleure, Neuchâtel et Fribourg, tandis que l'autre, formée par les Districts de l'Emmenthal et de l'Oberland, cerne le Canton de Soleure, et que les Cantons d'Argovie, de Lucerne, d'Uri et d'Underwald sont pris en flanc et de revers.

Placés plus en arrière du terrible instrument, les Cantons de Fribourg et de Vaud n'en peuvent que foiblement gêner l'action; mais il faut à l'ambition bernoise quelque chose de plus pour assurer la domination après laquelle elle court; et les conceptions d'agrandissement auxquelles elle paroît s'être arrêtée, pour atteindre ce but, sont assurément très-bien imaginées, mais, il faut l'espérer, n'en imposeront à personne⁹⁹.»

Si l'image est saisissante, la géographie est approximative. Quoi qu'il en soit, il convient, aux yeux de Laharpe, non seulement de ne pas agrandir le territoire de Berne, qui exerce, dit la lettre IV, «sur la Suisse une influence pareille à celle de la Hollande sur les Provinces-Unies¹⁰⁰», mais de lui enlever encore l'Oberland.

Enfin, il déplore lui aussi les divisions des Jurassiens: «Les idées saugrenues de votre pétaudière» diffèrent de celles qui circulent à Vienne où l'«on doit trouver bien absurdes, les prétentions des bourgeois de quelques petites villes. – Il y a ici 3 députés de l'ancien Evêché de Bâle. 1) Mrs Delefls et de Bilieux, qui voudraient former un canton organisé un peu aristo-monarchiquement. 2) Mr Heilmann de Bienne, qui voudroit que l'Erguel, le Munsterthal fussent ajoints à sa ville natale. – Je leur conseillai de s'entendre afin de prévenir un morcellement au profit des Bernois; impossible.

⁹⁸ MONOD, *Lettres*, 136 (22 décembre 1814, folio annexé). Rengger exprime le même souci. HEUBERGER, art. cité, p. 78.

⁹⁹ *Lettres de Helvetus sur les diverses questions qui agitent la Suisse*, s. 1., 1814, p. 85.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 27.

Le Biennois ne veut pas d'une association avec les autres, et préfère devenir sujet bernois... eh! bien qu'ils le deviennent!¹⁰¹»

A ses *Observations sur les affaires de la Suisse*¹⁰², il joint un *Supplément relatif à l'Evêché*. Trois dispositions, dit-il, étaient possibles :

1. Le démembrement en faveur des Etats voisins : la partie germanophone serait attribuée à Bâle, La Neuveville et l'Erguël à Neuchâtel, Moutier à Berne; Soleure aurait été «arrondi du côté du Jura», Bienne aurait retrouvé son territoire; enfin l'Ajoie aurait pu servir d'objet d'échange avec la France, «ou subsister comme petite république sous la protection helvétique, comme celle de Gersau».

A titre de variante, Bâle aurait pu recevoir la vallée de la Birse entière, jusqu'au Pierre-Pertuis, et Berne les Franches-Montagnes et Saint-Ursanne;

2. la formation d'un nouveau canton, sans Bienne;

3. l'incorporation au canton de Berne, «gouverné par quelques familles.»

La solution qu'il préconise est évidemment la deuxième. La première mécontenterait tous les habitants de l'Evêché, sauf les Biennois. Mais que dire de la troisième? Les Jurassiens, «ces hommes libres de tout tems, ne peuvent voir sans effroi le sort qui leur est préparé, en les soumettant à un gouvernement qui a repris depuis treize mois les allures qui avaient amené sa chute en 1798». Cette mesure accroît la puissance de Berne d'une manière alarmante pour les cantons voisins et pour la Confédération entière. Enfin, Berne ne manquerait pas de susciter des troubles pour obtenir une intervention armée de la France, en vertu d'une stipulation secrète de l'alliance de 1778.

On peut se demander si Laharpe ne se laisse pas entraîner par sa haine des Bernois. Comment, Huber et von Greyerz font remar-

¹⁰¹ LAHARPE, *Lettres*, n° 41 (26 novembre 1814). Montenach, dans ses *Souvenirs*, mentionne également que Laharpe engagea Heilmann «à se réunir à Delphi et compagnie pour former un canton». Cité in FOLLETÈTE, p. 316.

¹⁰² «Observations au Congrès, relativement au rapport du Comité pour les affaires de la Suisse (25 janvier 1815)», in KLÜBER, t. VII, pp. 329-356. «Supplément aux observations précédentes, relativement à l'Evêché de Basle (8 février 1815)», *ibid.*, pp. 356-363.

quer que lorsqu'avec Rengger il prétend que la grande majorité de la population de l'Evêché était hostile à Berne, il s'agit très vraisemblablement d'un allégué établi pour les besoins de la cause¹⁰³. Son ardeur en tout cas inquiète à Vienne. Ainsi, quand Jean-Gabriel Eynard rend visite à Alexis de Noailles, le diplomate français lui dit: «Nous aimons les Genevois; mais vous avez ce détestable pays de Vaud, qui n'offre aucune sûreté; il faut absolument changer son gouvernement et y mettre des honnêtes gens¹⁰⁴.» «C'est un homme exagéré et qui a fait beaucoup de mal¹⁰⁵», dit le roi de Bavière au même Eynard. Il faut dire que les sources d'information du souverain sont unilatérales, puisqu'il ajoute: «J'ai dans mes troupes plusieurs officiers suisses; la plupart sont Bernois et ils n'aiment pas ce M. de la Harpe.» On les comprend, si l'on sait que le délégué vaudois pousse le paradoxe jusqu'à s'étonner que parmi les nouveaux cantons qui doivent payer des indemnités en faveur des petits Etats de Suisse centrale, on ait omis les Grisons et... Berne¹⁰⁶. «Le philosophe de la Harpe, qui croit n'avoir jamais fait assez de mal aux Bernois, s'était mis dans l'esprit d'exclure le canton de Berne du directoire de la Confédération», note, pour sa part, Talleyrand¹⁰⁷.

Cette attitude lui vaut même d'être qualifié d'ennemi de la Suisse. Lorsque les autorités bernoises font publier la *Correspondance et autres pièces secrètes...*, qu'elles se sont procurées «par un hasard fort extraordinaire» (en fait l'interception pure et simple), elles donnent, en note, le commentaire suivant à la *Lettre d'un Vaudois, actuellement à Vienne*¹⁰⁸, sous date du 28 Septembre 1814, à un Vaudois résidant à Zurich¹⁰⁹: «On sait que La Harpe et Rengger poussent la passion si loin, qu'ils remuent ciel et terre à Vienne, pour que l'évêché de Bâle soit donné plutôt à une puissance étran-

¹⁰³ *Op. cit.*, p. 37.

¹⁰⁴ *Journal de Jean-Gabriel Eynard*, éd. EDOUARD CHAPUISAT, 2 vol., Paris, Genève, 1914-1924, t. I, p. 91.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 143.

¹⁰⁶ KLÜBER, t. VII, p. 329.

¹⁰⁷ *Op. cit.*, t. III, pp. 94-95.

¹⁰⁸ Laharpe.

¹⁰⁹ Monod.

gère qu'à la Suisse [...], de crainte que cette partie ne soit réunie au canton de Berne. Avec cela ils affectent de dire qu'ils n'ont en vue que le bien *général* de la Suisse¹¹⁰.»

Là où Laharpe est par contre parfaitement lucide et cohérent, c'est lorsque, contrairement au Petit Conseil, contrairement à Monod, il s'oppose à la revendication sur le village de Céligny en compensation de la vallée des Dappes¹¹¹. Si le canton de Vaud s'appuie sur l'ordre territorial intérieur de 1803 pour s'opposer à toute modification qui serait à son détriment ou à celui de l'Argovie, il doit rester fidèle à cette ligne de conduite. Berne met en avant la légitimité de 1797, Vaud doit soutenir intégralement celle de 1812. Et c'est pourquoi le Tessin lui confie ses intérêts, alors qu'Uri et Zoug prennent Zeerleder pour avocat. Un Etat une fois admis dans la Confédération, on ne touche plus à son existence et à son territoire : c'est un principe qui a son poids en Suisse, où, même à l'époque des guerres confessionnelles, on n'a jamais annexé ou amputé un canton vaincu. Seize ans d'affranchissement, onze ans de participation à la Diète, cela donne une légitimité¹¹².

Soit, dira-t-on, mais les revendications extérieures, les demandes d'annexion du Pays de Gex, des Rousses, de villages badois destinés à désenclaver les portions du territoire schaffhousois, et surtout de l'Evêché de Bâle¹¹³? C'est qu'il s'agit de terres étrangères. Aux yeux

¹¹⁰ *Correspondance et autres pièces secrètes, qui caractérisent l'esprit révolutionnaire de quelques Suisses*, s. l., 1814, n° 23, pp. 33-34, note d.

¹¹¹ «Il eut été fort imprudent d'aller proposer les échanges de Seligny, lors que nos adversaires en proposaient de leur côté.» *Lettres*, n° 43 (14 décembre 1814, p. 1). Sur le vœu de Monod de voir le village de Céligny réuni au canton de Vaud, cf., entre autres, les Recès de la diète, ACV, J 12, p. 291 (3 juin 1814).

¹¹² «Depuis 1802, j'ai eu lieu de me convaincre que tous les habitants du Canton de Vaud sans exception se sont attachés à l'idée de leur indépendance. On ne retrouve plus dans Berne moderne ce qui dans l'ancienne Berne commandait la confiance et le respect, ce n'est plus la même génération, ce ne sont plus les mêmes moyens protecteurs [...] C'est ainsi que seize longues années ont rompu les liens de trois siècles», écrit Henri de Mestral à Jean de Salis le 20 décembre 1813. Cité in WITSCHI, art. cité, p. 12.

¹¹³ ACV, J 12, pp. 475-480, «Rapport fait au sujet d'une amélioration des frontières militaires» (annexé à la séance du 3 juin 1814). A propos des Rousses, la Diète précise (p. 477), que dans le cas où l'Evêché serait in-

des hommes de 1975, une partie de la Suisse, le Jura, a été attribuée au canton de Berne parce que celui-ci ne put recouvrer une ou deux autres parties de la Suisse, l'Argovie en tout cas, Vaud éventuellement. Mais en 1815, on considérait que les frontières intérieures n'étaient pas modifiées, et que la Suisse s'agrandissait quelque peu, soit par l'adhésion, avec rang de canton, d'anciens Etats qui avaient toujours existé – Neuchâtel – ou rétablis – Valais et Genève –, soit par l'incorporation aux cantons existants – Berne, Bâle, Grisons – de portions de territoire vacantes ou cédées par autrui. Et c'est là qu'est le nœud du problème: l'Evêché de Bâle ne fut pas considéré comme un *Etat*, mais comme un *territoire*. La principauté avait cessé d'exister en 1797, elle avait fait partie d'un ensemble qui n'existait plus – le Saint-Empire –, elle était d'un type de monarchie qu'on avait supprimé – l'Etat ecclésiastique –, une partie de son territoire avait certes été autrefois plus ou moins rattachée à la Suisse, mais sans faire partie d'aucun canton, elle avait été française pendant vingt ans et restait fortement marquée par cette appartenance, elle était maintenant conquise. Ses autorités ne s'étaient pas immédiatement reconstituées en décembre 1813, sauf à Bienne qui était une commune plutôt qu'une république. Elle n'était plus qu'une carte dans le jeu des puissances. Capo d'Istria dit que la cession de l'Argovie présenterait la difficulté de demander le consentement de cet Etat, mais rien n'empêche, affirme-t-il, de disposer de l'Evêché de Bâle¹¹⁴.

Cette situation était-elle si étonnante dans la réorganisation de l'Europe entreprise à Vienne? Nullement. La grande erreur des Bernois fut de croire qu'on allait rétablir l'Europe de 1788 (avec, disons, la Pologne en moins). Le traité de Paris avait pu faire illusion, puisque les frontières de la France de Louis XVIII étaient, à peu de choses près, ramenées à celles de Louis XVI. Mais pour le reste, on cherche à réaliser l'équilibre européen et à satisfaire les appétits des puissances, à coups de compensations et de consolations, la Norvège pour la Finlande, le Lauenbourg pour la Nor-

corporé à la Suisse, «on pourrait offrir un correspectif dans le sacrifice de quelques portions de territoire dudit évêché qui se trouveraient en dehors de la frontière». Encore une compensation...

¹¹⁴ KLÜBER, t. V, p. 190.

vège, le Palatinat pour le Tyrol, voire la Valteline pour le Frickthal¹¹⁵. Les transformations opérées par la Révolution ne sont pas nécessairement caduques. Ainsi, lorsque Berthier revendique sa principauté de Neuchâtel en 1814, lui qui n'y était jamais allé pendant la guerre, mais qui espère bien s'y réfugier après la paix, il trouve de l'appui auprès de Louis XVIII; et s'il abdique le 3 juin 1814, il reçoit du roi de Prusse une pension¹¹⁶. Le Congrès établit aussi un nouvel ordre de choses, même sans justification. Lorsque les Lucquois demandent le rétablissement de leur indépendance, l'empereur d'Autriche leur répond sèchement: «Tutti hanno fame, anch'io voglio mangiare; è meglio che io vi mangi che se fosse un altro.» Et quand ils montrent au monarque un titre signé par lui à son avènement, dans lequel il reconnaissait leur république, il rétorque simplement: «Les circonstances sont changées et selon toute apparence vous serez réunis à la Toscane¹¹⁷.»

Au fond, le Grand Conseil vaudois avait vu juste en soutenant, dans son mémoire à LL.MM. les Empereurs et Rois: «Autant il est aisé de rendre à l'Espagne et au Portugal leurs rois légitimes, à l'Italie ses princes, de donner aux Pays-Bas un maître, autant il serait impossible de faire renaître l'ancienne Venise de ses cendres, et de la rendre capable de reproduire les prodiges qui l'illustrèrent; tout comme aussi Berne restaurée ne saurait redevenir conquérante¹¹⁸.»

A Vienne, les Puissances ont trouvé avantageux de maintenir les 19 cantons et d'attribuer le Jura à la Suisse. Puisque Berne affirmait des droits, même théoriques, sur le Pays de Vaud et affichait des prétentions sur l'Argovie, il était commode de lier les deux questions. N'eût-on pas disposé de l'Evêché que l'indépendance vaudoise n'en aurait pas été affectée. Il est plus difficile de dire

¹¹⁵ L'idée que l'Autriche garde la Valteline en compensation de l'abandon du Frickthal se trouve notamment chez Rengger. HEUBERGER, art. cité, p. 75. Cf. MONOD, *Lettres*, 136 (25 décembre 1814): «S'il faut renoncer à la Valteline pour conserver le Frickthal, [...] il n'y a pas à hésiter.»

¹¹⁶ LOUIS-EDOUARD ROULET, «De la Révolution à la Restauration», in *Neuchâtel et la Suisse*, Neuchâtel, 1969, pp. 160, 194.

¹¹⁷ EYNARD, *op. cit.*, p. 73.

¹¹⁸ ROVEREA, *op. cit.*, pp. 217-18.

ce qu'on aurait fait de l'Evêché sans les revendications bernoises : on en aurait peut-être disposé autrement, mais on ne l'aurait en aucun cas laissé disposer de lui-même.

L'idée du Jura livré à Berne pour sauver l'indépendance vaudoise est certainement un mythe. Mais s'il a pu prendre naissance, c'est que Berne qui, au fond, a gagné à l'affaire, qui est le seul canton à avoir obtenu un accroissement substantiel, s'obstina à se référer à un ordre de choses disparu depuis longtemps, fit ainsi figure de vaincu, présenta son gain territorial comme une maigre compensation et annexa l'Evêché d'une manière assez humiliante pour les intéressés¹¹⁹. Rengger voyait mieux l'honneur de son canton en se félicitant de ce que, dans la déclaration du 20 mars 1815, on ait biffé, par rapport au projet de la commission, le préambule : «Les puissances, sentant la nécessité d'honorer Berne et de lui témoigner les égards qu'elles se plaisent à conserver envers cet Etat...», et que la réunion de l'Evêché à Berne soit mentionnée sans indication de motif¹²⁰.

¹¹⁹ «Quinze mois tumultueux devaient montrer comment Berne avait été, en décembre 1813, le jouet des intérêts étrangers», note WITSCHI, art. cité, p. 1.

¹²⁰ HEUBERGER, art. cité, p. 97.